

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance 27 février 2023 à 18 heures 30**

**Présents :** ANDRÉ Valérie, LESAGE Claude, HERRAULT Françoise, VAGNON Raymond, VANIN IUNG Danièle, DUMAZ Jean-Luc, MICCICHE Virginie, PERROUSE Bernard, DUFFOURD Alexandrine, MARTIN François, BERNARD-BRET Yohann, BEETSCHEN Ghislaine, ETIENNE Christian, BRENGUIER Michaël, HERBIN Anaïs, MADELON Caroline

**Excusés :**

PICHE Barthélémy donne pouvoir à VAGNON Raymond  
SARZIER Audrey donne pouvoir à MICCICHE Virginie  
NOLLET Mauricette

***Présentation par l'Atelier De Bonis de l'estimatif et du descriptif de l'Avant-Projet Définitif des nouveaux vestiaires du stade***

**1 Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2023**

Monsieur François Martin souligne que lors de son départ du conseil les portes étaient fermées. Il est demandé à chaque conseiller de ne pas fermer à clé la porte derrière lui. Une personne sera nommée à chaque début de chaque conseil pour vérification.

Monsieur Martin fait remarquer que suite à sa démission du CCAS et à la nomination de Madame Audrey Sarzier, le compte rendu n'indique pas les taux d'indemnités des élus. Pour information les taux non pas été changés depuis la dernière délibération de juin 2020 à savoir : 50 % pour le Maire, 18 % pour le 1<sup>er</sup> Adjoint, 13,25 % pour les autres Adjoints et le Responsable de la commission "travaux-voirie", 5,25 % pour le Responsable du CCAS et de la commission environnement et de 1 % pour l'ensemble des autres conseillers.

Après ces remarques, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023, adressé aux membres du conseil le 14 janvier 2023 et affiché le 14 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'ajout de deux délibérations, une pour des régularisations foncières dans les ZAE et une pour une convention avec l'association Grana Poplo.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abs. : 0

**2 DÉLIBÉRATIONS**

***Finances***

- Compte administratif et de gestion 2022 du budget de l'auberge et du budget principal

L'ensemble des documents ont été transmis à tous les conseillers pour une étude en amont.

Les comptes administratifs de l'année 2022 regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes réelles aussi bien pour les sections de fonctionnement que d'investissement. Ils sont le reflet des comptes de gestion tenus par la trésorerie.

**Compte administratif de l'auberge**

S'agissant de la section de fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 11 643 € pour un montant de recettes de 17 654 €.

S'agissant de la section d'investissement, du matériel a été racheté aux anciens gérants et des travaux ont été réalisés avant l'arrivée des nouveaux gérants pour un montant global de 22 714 €. Le montant total des dépenses s'élève à 23 040 € pour un montant de recettes de 47 900 €.

Les excédents sont mis en réserve et pourront être utilisés en 2023 en tant que de besoin.

Madame le Maire sort de la salle du conseil et le compte administratif de l'auberge est soumis au vote :

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abs. : 0

**Compte administratif du budget principal**

S'agissant de la section de fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 1 084 009 € pour un montant de recettes de 1 447 149 €.

S'agissant de la section d'investissement, le montant des dépenses s'élève à 559 403 €. Le détail de ces dépenses d'investissement par programme est présenté. Ces investissements ont été financés principalement par l'autofinancement de la commune, sans recours à l'emprunt.

Dans l'ensemble le compte administratif est en ligne avec les prévisions du budget primitif 2022. Globalement, il ne présente pas de gros écart, ni dérive par rapport à ce qui avait été prévu.

Madame le Maire sort de la salle du conseil et le compte administratif du budget principal est soumis au vote :

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

### Départ de Madame Anaïs Herbin à 20 h 06

### Arrivée de Madame Audrey Sarzier à 20 h 07

- Demandes de subventions pour la construction des vestiaires du stade

Suite à la présentation ce jour, par l'Atelier Rocco De Bonis de l'Avant-Projet Définitif de la construction des nouveaux vestiaires du stade, et compte tenu du coût important de ce projet (travaux estimés à 820 292 € HT) que la commune ne peut supporter seule, Madame le Maire propose de déposer plusieurs dossiers de demande de subvention :

Dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER 2023

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

Dossier déposé auprès de la Fédération Française de Football – district de la Savoie

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

Dossier déposé auprès du Conseil Départemental en complément du FDEC 2021

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

Dossier déposé auprès du Conseil Régional en complément de la subvention 2022

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

### *Administration générale*

- Convention de développement de la lecture publique avec Savoie Biblio

Il s'agit d'une convention triennale à renouveler avec Savoie biblio, organisme départemental permettant l'aide et le soutien aux personnels et aux bénévoles des bibliothèques par le biais de formations, de prêts de livres et documents, de subventions, ... et ce sans coût pour les communes.

Vote Pour : 17                      Contre : 0                      Abs. : 0

- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours

Madame le Maire rappelle que l'école de Domessin depuis la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre 2017 bénéficie à titre dérogatoire d'une organisation scolaire à 4 jours et que la délibération du 03 février 2020 a renouvelé cette disposition pour 3 ans qui arrive à son terme en août 2023. Sur demande du directeur académique, le conseil municipal de Domessin doit se prononcer pour le renouvellement ou non de cette dérogation pour la rentrée de septembre 2023.

Monsieur François Martin souligne qu'il est plus judicieux de faire travailler les enfants le matin sur 4,5 jours, ils sont plus réceptifs.

Vote Pour : 14                      Contre : 1                      Abs. : 2

De plus, Monsieur François Martin informe le conseil municipal que le directeur de l'école a transmis ce jour à 16h30 un courriel aux parents pour leur demander de garder leur enfant à domicile, un professeur de la primaire n'étant pas remplacé le mardi 28 février.

- Régularisation foncière dans les Z.A.E

Dans le cadre de la compétence ZAE, la Communauté de Communes est responsable de l'entretien des zones d'activités dont le périmètre est défini par délibération du Conseil Communautaire en date

du 24 mai 2016 et dont les modalités patrimoniales et financières du transfert des zones d'activités économiques ont été approuvées par délibération du 16 mai 2017.

Il convient d'acter le transfert des parcelles identifiées dans chacune des ZAE par acte authentique passé en la forme administrative.

Les régularisations foncières des voiries de la ZAE de La Baronnie et de la ZAE de La Sage pour la commune de Domessin sont les suivantes :

ZAE	Vendeur / Acquéreur	Commune /Lieu-dit	Section + N°	Surface totale (m <sup>2</sup> )
ZAE de La Baronnie	Commune de Domessin / CCVG	DOMESSIN au lieu-dit LA CHAPELLE	C 1093	253
ZAE La Sage	Commune de Domessin / CCVG	DOMESSIN au lieu-dit LA SAGE	C 1159	227

Il est précisé que ces ventes s'effectueront moyennant le prix toutes indemnités comprises d'UN EURO SYMBOLIQUE (1,00 €), sans qu'il y ait lieu de percevoir ledit euro.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abs. : 0

- Convention d'occupation du domaine public

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 09 janvier 2023, le café culturel associatif itinérant « Grana Poplo » a été présenté aux membres du conseil, qui ont approuvé son installation sur la commune pendant un mois. Aujourd'hui elle propose de se prononcer sur la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le mois d'avril 2023, avec une installation à proximité de la salle des fêtes.

Le café sera ouvert tous les mardis et vendredis soirs de 18h00 à 21h00, y seront organisés des permanences ou des animations mises en place par le biais des associations domessinoises et des particuliers souhaitant partager une passion, un loisir ou organiser une rencontre. Seule la mise à disposition de courant électrique est sollicitée par l'association. Le but est de favoriser le lien social et d'échanger des savoirs.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abs. : 0

### 3 INFORMATIONS DU MAIRE

#### *Travaux*

- Point sur les derniers travaux

Les travaux sur la route de Verel sont toujours en attente à cause d'un retard de la part de l'entreprise Orange.

Les panneaux solaires thermiques de l'école maternelle ont été remplacés. Une nouvelle chaudière a été commandée pour l'école primaire. Différentes demandes de devis sont en cours pour le budget 2023.

#### *Divers*

- Réunion avec l'ASDER et le SMAPS à propos des travaux dans les écoles

Sur les conseils de l'ASDER et du SMAPS, les travaux de rénovation énergétique présentés au conseil du 09 janvier dernier vont faire l'objet d'une étude par un cabinet conseil afin de les évaluer au mieux. La demande de subvention au titre de la DETR va être retirée et une demande de subvention va être faite auprès du Conseil Départemental pour ce contrat de maîtrise d'œuvre.

- Projet photovoltaïque

Suite à la présentation faite par l'ASDER et le SMAPS lors du conseil municipal du 30 janvier, le vote des élus avait décidé de laisser ce portage au SMAPS pour les toitures des deux écoles.

Le SMAPS nous a fait savoir qu'il se désengageait de cette démarche faute d'un nombre suffisant de m<sup>2</sup> à négocier. Il reste deux choix à la commune : 1/ porter les travaux en son nom, 2/ trouver un

prestataire pour réaliser les travaux, la commune louerait les toitures. Le projet photovoltaïque est remis à plus tard.

## 4 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

### Intercommunalité

- **CCVG**

  - **Bureaux et Conseil**

(VA, CL, FH, BP, CM)

Le bureau communautaire a essentiellement porté sur les débats d'orientations budgétaires  
Cf comptes rendus envoyés à l'ensemble des conseillers

- **SYCLUM**

(F.Martin)

Pas de réunion depuis le précédent conseil, la prochaine réunion se tiendra le 28 février, François Martin sera absent et remplacé par Christian Etienne.

### Commissions communales

- **CCAS du 20/02/2023**

(A. Sarzier)

La réunion a porté sur le compte rendu de l'après midi jeux et la mise en place de la journée cabaret du 19 mars prochain.

Cf compte rendu de la réunion envoyé à l'ensemble des conseillers

- **CMJ**

(D. Iung)

Le rendez-vous de mercredi prochain est annulé. Les élections du prochain CMJ sont reportée en septembre 2023.

La sortie à l'Assemblée Nationale est prévue en juin pour les anciens membres du CMJ.

## 5 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR

- Commission du personnel le 06/03/2023 à 18h30
- Commission culture le 09/03/2023 à 19h00
- Commission jumelage le 13/03/2023 à 20h00
- Journée cabaret du 19/03/2023
- Prochain conseil municipal le 20/03/2023 à 19h00

Levé de la séance à 20 h 53